Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210295-20240311-110320242-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/03/2024
Publication : 18/03/2024

République Française **Département de la Loire**

C.C.A.S
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Ville de Montbrison

DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2024/2

Séance ordinaire du 11 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

Présents :

1. Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente
2. Mme Cécile MARRIETTE
3. Mme Géraldine DERGELET
4. Mme Claudine POYET
5. Mme Emmanuelle GUIGNARD
6. Mme Arlette MATHIEU
7. Mme Jutta JUHNKE
8. Mme Carol DE SIQUEIRA
9. Mme Stéphanie MAZIOUX
10. M. Joël PUTIGNIER
11. M. Patrice MURE
12.
13.

Absent.s ayant donné pouvoir :
Aucun

Excusé.s :
M.M. Christophe BAZILE, Président
Patrice ROMEUF, Représentant d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Mission locale)

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote pour l'élection d'un vice-Président délégué au sein du Conseil d'administration

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles R 123-20, R 123-18
- Le Décret n°20236632 du 20 juillet 2023 donnant obligation aux CCAS et CIAS d'élire un vice-Président délégué, en plus du Président et du vice-Président
- La délibération n°2020/06/14 du 08/06/2020 par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de Montbrison a élu à la représentation proportionnelle les 6 membres élus du Conseil d'Administration du CCAS ;
- Les arrêtés municipaux n°2020/613/A du 23/06/2023, n°2021/535/A du 12/05/2021 et n°2023/847/A du 18/07/2023 ayant désigné les 6 membres nommés du Conseil d'Administration du CCAS.

Considérant l'objectif de continuité dans le fonctionnement des conseils d'administration des CCAS et CIAS poursuivi par l'élection d'un vice-Président délégué.
Considérant que ce vice-Président délégué est chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-Président.

Considérant que le vice-Président délégué remplace le vice-Président dans la présidence du conseil, la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration et la délégation de signature du Président.

Considérant que cette élection est obligatoire.

Considérant la candidature à ce poste de Claudine POYET, Conseillère municipale déléguée en charge de la Résidence senior des Comtes du Forez et de l'Office Municipal des Personnes Agées et Retraités et membre du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Montbrison.

Considérant que cette élection a lieu à bulletin secret.

Martine GRIVILLERS, vice-Présidente demande donc au Conseil d'Administration de procéder à l'élection à bulletin secret d'un vice-Président délégué au sein du Conseil d'Administration.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de votants : 11
Nombre de voix contre : 0
Nombre de voix pour : 11
Nombre d'abstention : 0

A l'issu du scrutin, Madame Claudine POYET a été élue vice-Présidente déléguée du CCAS à **l'unanimité (11 voix pour).**

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 11 mars 2024.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Martine GRIVILLERS